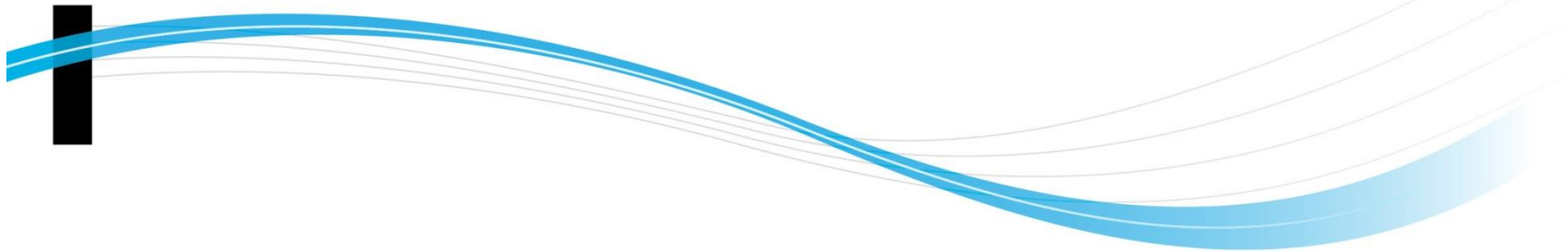




Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés



- **Présentation synthétique
du PRITH de Mayotte**

Qu'est ce que le PRITH ?

le cadre national fondateur et les partenaires

■ Textes de références:

- Circulaire de mai 2009, créant les PRITH
- Loi de juillet 2011, inscrivant les PRITH dans le code du travail (art. L.5211-5)
- Convention nationale multipartite de novembre 2013, « chapeau national » des PRITH
- Loi de mars 2014, plaçant les PRITH comme ressource pour l'élaboration des programmes régionaux de formation des TH

■ 22 régions ont validé leur plan d'action et mettent en œuvre un PRITH (DGEFP, bilan août 2014)

■ Pour donner vie au PRITH: un collectif de partenaires, à la recherche de l'intérêt collectif, de l'efficacité collective:

AGEFIPH , ARS, CGSS, Conseil départemental, DIECCTE (Pôle 3E, Pôle T), FIPHFP, MDPH, Opalia, Pôle emploi, Partenaires sociaux, Préfecture, Rectorat...

■ Moyens: participation des partenaires

+ assistance technique (environ 140 jours d'intervention par an, en cofinancement Dieccte- Agefiph)

Extraits: Le PRITH, c'est...
... le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires.
... une dimension régionale globale et intégrée.

... 4 axes à conjuguer:
formation / emploi /
maintien / mobilisation
des employeurs

↳ Raison d'être du PRITH:

l'ITH nécessite une action collective, concertée, coordonnée... pour parvenir à sécuriser les parcours des TH, générer des gains d'efficacité...

Le planning prévisionnel du PRITH de Mayotte

- 2013-2015: Convention cadre pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées à Mayotte (Préfecture, Agefiph, Département, Pôle emploi, CSSM, coordonnée par Opcalia)

= = =

- Fin 2015 - appel d'offre pour la définition et l'accompagnement à la mise en œuvre du PRITH à Mayotte et sélection du groupement Amnyos – Aloalo
- 27 janvier 2016 – lancement du PRITH
- Février 2016 – consultation des pilotes régionaux pour l'actualisation du diagnostic et la définition des orientations
- Mars 2016 – restitution du diagnostic et mise en discussion des orientations
- Avril-mai 2016: élaboration du plan d'action en collaboration avec les référents d'action
- À partir de mai 2016 : mise en œuvre des actions retenues
- Fin novembre : séminaire annuel du PRITH, à l'occasion de la SEPH (semaine pour l'emploi des personnes handicapées)

La coordination du PRITH de Mayotte : l'équipe d'assistance technique

François DE LAVERGNE
Chef de projet



Expertise emploi-formation-
insertion-économie
→ Coordination des actions définies

Laurence ALSATE
Animatrice locale
(Mamoudzou)



Expertise formation et insertion pro.
Directrice pédagogique ALOALO
→ Appui à la mise en œuvre des actions, à
l'animation locale et à la coordination

LAILHEINA MATILLON
Chargée
de communication



Intervention sur le PRITH Guyane, Handi-
Pacte IDF et Midi Pyrénées
→ Création et animation des outils
d'information, l'espace collaboratif et appui
événementiel

D'autres intervenants pourront être mobilisés selon les
actions menées et expertises nécessaires

Principes d'intervention :

- Porter l'intérêt collectif : neutralité, facilitation des relations
- Rôle d'acteur, sans se substituer aux responsabilités de chacun

Mail commun :
prith.mayotte@amnyos.com

■ Assistance technique PRITH :

Jean Dutoya
Laurence Alsate
Lailheina Matillon



Mail commun :
prith.mayotte@amnyos.com

Pour accéder aux productions, partager ses expériences, participer aux travaux, contribuer à l'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés... Transmettez simplement vos coordonnées à l'assistance du PRITH : prith.mayotte@amnyos.com (en signalant éventuellement vos centres d'intérêt et de compétence)

→ La richesse du PRITH dépend de la participation de chacun, inscrivez-vous donc dans cette dynamique collective.

■ Avec le soutien financier de la Dicccte et de l'Agefiph:



**Préfet de
Mayotte**

